

La municipalité de GUEGON organise son 5^{ème} concours de photos gratuit, ouvert à tous.

1 THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « GUEGON, au fil de l'eau ». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème. Les photographies doivent cependant faire référence à la commune (indiquer le lieu de la prise de vue) et ne pas représenter de personnes.

2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toutes et à tous. Les photographes professionnels sont exclus du concours. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3 DUREE DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 15/03/2025 au 15/05/2025.

4 MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum. La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. Les photos devront indiquer le lieu de prise de vue.

Elles devront être envoyées à l'adresse mail suivante : vielocale@guegon.fr ou déposées en mairie, accompagnées des noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone des participants ainsi que le lieu. Ces derniers déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5 CRITERES DE SELECTION

Les photographies seront mises en ligne sur le Facebook de la commune à partir du 17/05/2025. Celles recevant le plus de « LIKE » remporteront les 3 premières places.

6 PRIX ET RECOMPENSES

Le concours est doté de bons d'achats d'une valeur totale de 20, 30 et 40 €. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, lors d'une cérémonie de remise des prix. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir de la semaine 23. Une cérémonie de remise des récompenses sera organisée samedi 21 juin 2025.

7 INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.